

Avertissement relatif à la note préparatoire à l'avis

Des faits nouveaux importants ont été portés à notre attention depuis le 8 juillet 2011, date à laquelle cette note préparatoire à un avis abordant de façon plus complète les enjeux soulevés par l'utilisation des médicaments antiangiogéniques a été complétée.

Nouvelles indications du ranibizumab (Lucentis^{MC}) homologuées au Canada

- Traitement de la déficience visuelle due à un œdème maculaire secondaire à une occlusion veineuse rétinienne (août 2011)
- Traitement de la perte de vision attribuable à l'œdème maculaire diabétique (septembre 2011)

Avis de Santé Canada concernant le bevacizumab (Avastin^{MC}) publié le 7 décembre 2011

- Objet : cas d'inflammation oculaire grave entraînant la perte de la vue à la suite de l'utilisation non autorisée d'Avastin^{MC} (bevacizumab) dans l'œil.
- Il s'agit de cas survenus aux États-Unis qui ont fait l'objet d'une alerte émise le 30 août 2011 par la Food and Drug Administration (FDA).

Nouveau médicament approuvé par la FDA le 18 novembre 2011

- L'organisme étatsunien a approuvé l'aflibercept (Eylea^{MC}) pour le traitement de la forme humide de la dégénérescence maculaire liée à l'âge.

L'avis intitulé *Les antiangiogéniques dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge : enjeux de leur utilisation dans le contexte québécois* sera publié prochainement.